

Objectif

Des rues plus sûres et plus agréables

Plus de sécurité pour les piétons et les cyclistes, moins de nuisances sonores. Moins de voitures traversant les centres villes au profit des déplacements piétons. Une offre de stationnement attractive pour les résidents des centres villes et les chaland, tels sont les objectifs qui seront poursuivis à partir de 2003.

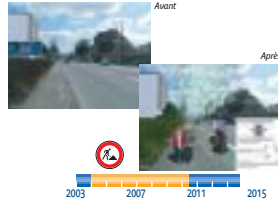
Sécuriser les entrées de ville

Pourquoi ?

Les grands axes pénétrant dans l'agglomération sont soumis à une superposition de nuisances : trafic important, vitesse moyenne élevée, bruit, dégradation des espaces publics, danger de circulation.

Comment ?

- En partageant mieux la voirie entre les divers modes de déplacements. La vitesse des véhicules sera diminuée par un rétrécissement des voies ce qui permettra la création de pistes ou bandes cyclables, de couloirs de bus et l'élargissement des trottoirs lorsqu'ils sont inconfortables.



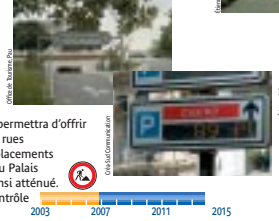
Mieux utiliser l'offre de stationnement en ville

Pourquoi ?

Malgré un nombre important de places, il est difficile de garantir aux résidents et aux chaland une offre de stationnement pourtant indispensable à l'attractivité des centres villes. Le stationnement anarchique sur les trottoirs et les espaces publics est un facteur important de dégradation de la qualité du cadre de vie.

Comment ?

- En rendant les parkings souterrains plus attractifs : à l'aide d'informations continues sur le nombre de places disponibles, en poursuivant les opérations de rénovation intérieure, en communiquant sur les tarifs préférentiels pour les résidents.
- La création d'un parking de 400 places sous la place Clemenceau, réalisé par la Ville de Pau, permettra d'offrir de meilleures conditions de stationnement aux résidents et clients horaires. Les trottoirs des rues environnantes pourront ensuite être élargis pour faciliter les circuits commerciaux et les déplacements résidentiels. Clemenceau deviendra la grande place centrale de Pau consacrée aux piétons, du Palais des Pyrénées à la façade des Nouvelles Galeries. Le trafic de traversée du centre ville sera ainsi atténué.
- En luttant contre le stationnement illicite par des équipements anti-stationnement et un contrôle renforcé dans toutes les communes de l'agglomération.



Encourager l'usage du vélo

Pourquoi ?

L'utilisation du vélo est un moyen de déplacement à part entière en ville qui n'a que des avantages : efficace et peu coûteux, non polluant, non gaspilleur d'énergie, silencieux et générateur de bien être physique.

Comment ?

- En réalisant un réseau cyclable d'agglomération d'une trentaine de kilomètres complété par des réseaux communaux et en faisant connaître un plan des pistes aux usagers.
- En implantant davantage de parcs de stationnement de vélos aux abords des lieux publics : mairies, gares, écoles et lycées, places publiques...
- En mettant en place un système de location de vélos.



Objectif Des transports publics plus attractifs

Plus de choix en matière de transports en commun, une qualité de service renforcée, des gains de temps pour les usagers : vos transports en commun vont vous faciliter l'accès à la ville.

Moderniser le réseau de transports collectifs urbains

Pourquoi ?

Les transports publics sont une réelle alternative au déplacement automobile : moins chers à l'usage, plus pratiques pour les destinations du centre ville et plus propres. Pour une réelle efficacité ils doivent cependant allier rapidité et fiabilité, informations et simplification du voyage.

Comment ?

- En aménageant des couloirs d'approches réservés aux bus qui leur permettront de gagner du temps aux carrefours encombrés.
- En proposant un système d'information dynamique aux voyageurs :
 - système d'affichage continu des temps d'attente dans les arrêts de bus;
 - bornes d'informations et de préparation aux itinéraires;
 - site Internet du réseau de transports publics de l'agglomération (avec plan des lignes, horaires, recherches d'itinéraires...).
- En proposant un système "billettique" (la carte à puce « transport »), sans contact et rechargeable qui remplacera le ticket classique.
- En offrant de nouvelles lignes :
 - une navette Aéroport / Campus / Centre ville / Gare SNCF;
 - une nouvelle ligne de bus transversale Est/Ouest qui permettra d'avoir des correspondances avec toutes les autres lignes du réseau sans passer par la place Clemenceau.



Connecter les transports collectifs entre eux

Pourquoi ?

Les pôles d'échanges permettent de faciliter l'utilisation et d'augmenter l'usage des transports collectifs en améliorant les correspondances entre tous les modes de transport en commun (les lignes de bus urbains entre elles, les lignes de bus avec les lignes départementales de cars et les trains).

Comment ?

- En aménageant un pôle d'échanges autour de la gare SNCF de Pau : la deuxième gare d'Aquitaine mérite un aménagement urgent afin de permettre aux divers usagers de stationner ou s'arrêter plus facilement. Les clients disposeront de différents services de transport collectif à proximité. Sur ce vrai lieu d'échanges pourrait donc prendre place une gare routière de cars interurbains en liaison avec les bus, les taxis et les trains.
- En aménageant à Gan, l'arrêt de train de la gare SNCF Pau/Oloron. Il sera rapproché du centre ville. Un cheminement piéton sécurisé entre l'arrêt et le centre de Gan sera mis en place. Les tickets et cartes de transport du réseau de la communauté d'agglomération (réseau STAP) seront valables dans les T.E.R., cette liaison permettra d'effectuer un trajet de 10mn entre Gan et Pau.



Objectif Une nouvelle génération de transports collectifs

Inverser la tendance à l'augmentation du trafic automobile suppose que l'offre de transport en commun soit compétitive : très grande fréquence, rapidité, site réservé, quais accessibles aux personnes handicapées : autant d'atouts qui, pour être efficaces, doivent être concentrés sur les principales lignes du réseau.

Aménager deux lignes de transports collectifs sur des sites réservés

Comment ?

En mettant en place un système de Transport Collectif en Site réservé, dit "Propre" (TCSP). C'est la combinaison d'une voie dédiée au transport collectif et d'un matériel roulant qui peut être guidé : le guidage permettant d'acoser au plus près des stations. Tout en offrant une alternative efficace à l'automobile, un TCSP est l'occasion de réorganiser le réseau de bus, le plan de circulation et les aménagements des espaces publics (trottoirs, places, carrefours...). En France, seules les agglomérations qui ont réalisé cela ont pu augmenter significativement le nombre de clients des transports publics. De 2003 à 2005 une série d'études seront engagées pour définir un tel système compatible avec la taille de notre agglomération : itinéraire, mode de transport (bus guidé, système routier à guidage optique ou physique), fréquence de passage, aménagements urbains, planning de réalisation...

Le système routier à guidage optique CIVIS



Le système routier à guidage physique TRANSLOHR

Créer des parcs relais entre les automobiles et les transports publics

Comment ?

En aménageant des « parkings relais » pour voitures à l'entrée de la ville. Reliés aux lignes de transport collectif sur site propre (TCSP), ces parcs permettront aux résidents des communes périphériques de garer leur voiture à l'entrée de la ville et d'emprunter les transports en commun. La combinaison « Parking + Bus » reviendra moins cher qu'un stationnement, rendra plus commode la venue au centre ville. Les fréquences élevées permettront d'arriver à destination plus rapidement qu'avec sa voiture.



PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU 12 MAI AU 13 JUIN 2003